Identification de module

Version du 01.07.2016

agent de maintenance / agente de maintenance avec brevet fédéral

organe responsable

fmpro - l'association suisse du facility management et de la maintenance

Domaine de compétence pratique A: Exploitation des installations*

* Extrait de « Aperçu des compétences pratiques professionnelles / profil de qualification »

Durée indicative: nous recommandons aux prestataires une durée de formation de 50-54 heures pour l'assimilation des contenus d'apprentissage en termes de méthode et de didactique.

1. Le module "Exploitation des installations" couvre les compétences pratiques professionnelles suivantes :

- Assurer la disponibilité des installations
- Assurer la sécurité des installations
- Assurer la fiabilité des installations
- Assurer un usage économique des installations
- Entretien des installations durant le cycle de vie
- Assurer la disponibilité des moyens d'exploitation
- Assurer la disponibilité des infrastructures
- Réaliser des activités de surveillance
- Réaliser des activités de diagnostic
- Réaliser des analyses de défectuosités ou de défaillances
- Optimiser des installations
- Mettre et remettre en service
- Etablir des instructions ou directives de travail

2. Les concrétisations/contenus suivants se dégagent des compétences opérationnelles:

- Expliquer l'influence des activités de maintenance sur la disponibilité des installations afin d'assurer la disponibilité à un instant T
- Reconnaître et interpréter les signes de fonctionnement inhabituel d'une installation
- Classer et appliquer les dispositions légales, directives et prescriptions en vigueur en matière de protection des personnes et de sécurité au travail
- Réaliser les travaux d'entretien, d'inspection et de maintenance conformément aux prescriptions et à l'état général de la technique
- Expliquer l'importance des inspections et collecter des données d'exploitation
- Évaluer les anomalies de fonctionnement
- Contribuer aux travaux de planification
- Accompagner la mise en service et la réception d'une installation sur le plan technique
- Assurer le suivi technique d'une installation en fonctionnement
- Accompagner les travaux de démantèlement sur le plan technique

- Mettre à disposition les moyens d'exploitation nécessaires à l'installation et évaluer leur consommation
- Acheter les moyens d'exploitation nécessaires et les mettre à disposition
- Intégrer les infrastructures de maintenance conformément aux dispositions légales, respecter les consignes du fabricant et les exigences opérationnelles
- Procéder à des inspections, réaliser des mesures de contrôle, évaluer des données d'exploitation (Condition Monitoring)
- Utiliser les outils de diagnostic de manière ciblée et en tenant compte des automatismes
- Respecter les temps de réaction définis
- Effectuer une analyse des pannes et adopter des procédures adaptées et ciblées
- Élaborer des propositions d'optimisation dans son domaine de responsabilité et soumettre celles-ci
- Mettre en œuvre les processus de maintenance de manière compétente, mobiliser et diriger le personnel nécessaire à une opération de mise en service
- Consigner par écrit les phases et étapes d'une remise en service
- Déterminer les suites logiques des différentes étapes de travail. Observer et respecter les règles de sécurité électrique et mécanique.

Les objectifs de compétence et leur niveau K et les compétences cibles opérationnelles relatives à ces concrétisations/contenus sont consultables dans l'«Annexe à la directive» détaillée. Celle-ci est disponible auprès de l'association professionnelle fmpro.

3. Examen de module / outils autorisés

Type d'examen : examen de module écrit, questions théoriques et pratiques, différents

types de questions

Durée de l'examen : 120 minutes

Outils autorisés: Résumé 2 pages A4,

un calculateur de réseau indépendant, aucun appareil de

communication

4. Validité des certificats des modules

La durée de validité des certificats des modules est 5 ans